

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ABONNEMENT

1 – Dispositions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent, de plein droit, dès la signature du formulaire d'adhésion à l'abonnement « BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT – » et son règlement, à toute personne adhérente, ci-après dénommée le « Membre », qui accepte sans réserve lesdites conditions et renonce à se prévaloir de tout autre document contradictoire qui sera inopposable à L'Institut. Le Membre reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la souscription, des présentes conditions générales et des informations précontractuelles nécessaires.

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. La nouvelle version sera portée à la connaissance du Membre et ne sera applicable qu'aux nouvelles adhésions à compter de la date de mise à jour.

2 - Abonnement

L'abonnement permet au Membre de bénéficier pour certaines prestations de tarifs privilégiés (« tarifs privilégiés ») par rapport à la tarification « Public » nationale, selon les tarifs en vigueur dans l'Institut BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT – où il effectuera ces prestations.

Il pourra bénéficier également d'offres exclusives sur des produits ou des prestations sélectionnées.

Ces avantages ne s'appliquent pas aux UV.

L'abonnement peut être souscrit, au choix du Membre, pour une période déterminée de 3, 6 ou 12 mois, ou pour une période indéterminée (dite mensualisée) sans engagement de durée minimale.

L'abonnement est valable dans tous les instituts BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT – de France, étant précisé que ces instituts appartiennent à un réseau de franchise national dont chaque franchisé est un commerçant indépendant, entièrement responsable de l'exploitation et de la gestion de son entreprise. La liste des instituts BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT –, susceptible d'évolution, figure sur le site www.beautysuccess.fr.

3 – Conditions d'adhésion

L'adhésion, matérialisée par la signature du formulaire et le règlement du montant correspondant ou la mise en œuvre du prélèvement sur compte bancaire, est effectuée auprès d'un institut BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT –. L'adhésion est nominative et strictement personnelle et génère un numéro d'abonné ou un numéro de carte de fidélité.

Le Membre s'engage à ne pas communiquer à des tiers le numéro d'abonné/de carte de fidélité figurant sur son formulaire d'adhésion.

Toutes les personnes physiques peuvent avoir accès à l'abonnement BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT – étant précisé que pour les personnes âgées de moins de 18 ans, la signature du représentant légal est requise sur le formulaire d'adhésion.

4 – Tarifs / Dispositions financières

4.1. Le tarif de l'abonnement est celui en vigueur à la date d'adhésion figurant sur le formulaire d'adhésion et correspond à la période d'engagement choisie (3 mois, 6 mois, 12 mois ou mensualisé). Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC.

4.2. Des frais d'inscription sont perçus lors de la souscription de l'abonnement, en sus du prix de celle-ci pour les abonnements d'une durée de 3 ou 6 mois ou d'une durée illimitée. Ces frais sont offerts pour les abonnements d'une durée de 12 mois. Les frais d'inscription ne sont pas dus dans le cas d'un renouvellement de l'adhésion immédiatement consécutif à la précédente. Les frais d'inscription, facturés en supplément, sont indiqués sur le formulaire d'adhésion et sont communiqués au Membre préalablement à l'adhésion à l'abonnement BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT –. Leur règlement s'effectue intégralement lors de la signature du formulaire d'adhésion.

4.3. Pour un abonnement de 3 mois, de 6 mois ou de 12 mois consécutifs, le règlement s'effectue intégralement au moment de la signature du formulaire d'adhésion, selon les moyens de paiement en vigueur dans L'Institut, sans possibilité de remboursement de tout ou partie de l'abonnement en cas de résiliation en dehors des cas prévus à l'article 5.

4.4. Pour un abonnement mensualisé, sans engagement de durée minimale, le règlement s'effectue sous forme de prélèvements mensuels sur compte bancaire. Dans ce cas, le premier paiement s'effectue, par exception, le jour de l'adhésion, par carte bancaire, chèque ou espèces, selon les moyens de paiement en vigueur dans l'Institut. Les règlements suivants interviendront mensuellement, par prélèvements automatiques sur compte bancaire, en fonction de la date de prélèvement fixée par chaque institut et communiquée au Membre.

Une demande d'autorisation de prélèvement doit être remplie et signée par le Membre puis remise à l'Institut accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RIP (Relevé d'Identité Postal), en même temps que le formulaire d'adhésion.

4.5. Le paiement de l'adhésion peut, le cas échéant, émaner d'une autre personne que le Membre mais le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé ; le payeur se porte fort du respect par le Membre des présentes conditions générales, signées par les deux parties.

4.6. Les tarifs de l'abonnement peuvent être modifiés annuellement. Une information à la clientèle sera effectuée sur le site internet de l'enseigne et dans l'Institut au moins 30 jours avant la prise d'effet.

4.7. Si un prélèvement sur compte bancaire est rejeté, l'Institut se réserve le droit de suspendre immédiatement l'abonnement et ses avantages. Le paiement de(s) la somme(s) due(s), y compris les frais bancaires de rejet de prélèvement supportés par l'Institut, devront être réglés par le Membre directement auprès de l'Institut, lequel décidera ensuite de maintenir ou non le prélèvement automatique du mois suivant et les services y afférents.

4.8. Le Membre, ayant souscrit au prélèvement automatique, s'engage à informer immédiatement l'Institut de tout changement de coordonnées bancaires avant sa date d'expiration.

5 – Résiliation

5.1. Pour l'abonnement de 3 mois, 6 mois ou 12 mois : le Membre ne pourra résilier son abonnement avant la fin de la période définie que pour des motifs légitimes. Sont considérés comme motifs légitimes : le décès, l'hospitalisation ou la maladie de longue durée, le déménagement à l'étranger ou dans une localité ne comportant pas d'institut BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT – dans un rayon de 50 kms.

La demande de résiliation doit être directement adressée par le Membre, à l'Institut, par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant ledit motif, ainsi que son numéro d'abonné ou son numéro de carte de fidélité et accompagnée des justificatifs nécessaires.

A défaut, la demande de résiliation du Membre ne sera pas prise en compte.

En cas d'acceptation de cette résiliation par l'Institut, celle-ci prendra effet 15 jours après la date de réception de tous les éléments sus-indiqués.

L'Institut procédera alors au remboursement des sommes couvrant la période d'abonnement non consommée (hors frais d'inscription).

A défaut de motif légitime, le prix de l'adhésion restera dû à l'Institut qui conservera l'intégralité du montant versé lors de l'adhésion.

5.2. Pour l'abonnement mensualisé : le Membre pourra y mettre fin, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à L'Institut, mentionnant son numéro d'abonné ou son numéro de carte de fidélité, ce qui aura pour effet d'entraîner l'arrêt des prélèvements automatiques. A défaut de respect de ces conditions, la demande de résiliation ne pourra pas être prise en compte et les prélèvements se poursuivront automatiquement. La résiliation et l'arrêt des prélèvements automatiques prendront effet 15 jours après la date de réception des éléments susvisés.

5.3. La fermeture définitive de l'Institut ou sa sortie du réseau BEAUTY SUCCESS – L'INSTITUT – constituera de plein droit un motif légitime de résiliation. Le Membre devra s'adresser directement et uniquement à l'Institut auprès duquel il a souscrit son abonnement pour obtenir le remboursement des sommes couvrant la période d'adhésion non consommée à compter de ladite fermeture.

5.4. En cas de modification du montant de l'abonnement mensuel, le Membre pourra mettre fin à son abonnement, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à L'Institut, mentionnant son numéro d'abonné ou son numéro de carte de fidélité, ainsi que le motif de la résiliation. A défaut, la demande de résiliation du Membre ne sera pas prise en compte. En cas d'acceptation de cette résiliation par l'Institut, celle-ci prendra effet 15 jours après la date de réception de tous les éléments sus-indiqués. Pour l'abonnement de 3 mois, 6 mois ou 12 mois, L'Institut procédera alors au remboursement des sommes couvrant la période d'abonnement non consommée (hors frais d'inscription).

5.5 L'Institut se réserve le droit de mettre un terme immédiat à l'abonnement :

- En cas de non-paiement de tout ou partie des échéances, étant précisé que deux prélèvements bancaires consécutifs rejetés entraîneront la résiliation de plein droit de l'abonnement en cours ;
- En cas de dossier incomplet ;
- En cas d'utilisation frauduleuse de l'abonnement (fausses déclarations lors de la souscription de l'abonnement, utilisation par un tiers de l'abonnement...);
- En cas de comportement inapproprié ou de tenue incorrecte du Membre.

6 – Suspension

L'abonnement souscrit pour une durée de 3 mois, 6 mois ou 12 mois ne pourra être suspendue, même momentanément, par le Membre pour quelque motif que ce soit (notamment congé maternité, vacances, cessation d'activité). En outre, le Membre, quel que soit son type d'abonnement, ne pourra se prévaloir de l'absence d'utilisation partielle ou totale de ses avantages liés à l'abonnement pour obtenir le remboursement en tout ou partie des sommes prélevées ou versées lors de l'adhésion.

7 – Réclamations

Le Membre pourra formuler toute contestation ou réclamation concernant les conditions d'adhésion, à l'adresse de l'Institut.

8 – Données personnelles

Des données personnelles (civilité, nom, prénom, adresse électronique, date de naissance, numéro de téléphone, adresse postale) sont recueillies dans le cadre de la gestion informatique de l'adhésion du Membre. Conformément à la LOI 78-17 modifiée et au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), le Membre dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de demande d'effacement et de portabilité de ses données qu'il peut exercer à tout moment selon les modalités prévues sur le formulaire d'adhésion à l'abonnement. Elles seront supprimées 3 ans après la date de résiliation ou d'expiration de l'abonnement.

9 – Médiation

Si la demande du Membre auprès de L'Institut n'a pas abouti, le Membre pourra adresser sa demande de règlement amiable de son différend gratuitement à la Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) à l'adresse postale suivante : Fédération Française de la Franchise / Médiation Franchise-Consommateurs, 29 boulevard de Courcelles – 75008 Paris ou par mail : info@franchise-fff.com. Si l'Institut a choisi un autre médiateur que celui susmentionné, il lui appartient d'en informer le Membre.

Les modalités de saisine de la Commission MFC et autres informations pratiques sont disponibles sur le site <https://www.mediation-franchise.com>

10 – Droit applicable – Litiges

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution ou résiliation, leurs conséquences et leurs suites, et n'ayant pas pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable, seront soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.